

notre nation et à l'essence de notre forme de gouvernement pour se perpétuer au-delà de cette terrible nécessité que l'insurrection a créée. Malheur à ceux qui le feraient durer un jour de trop ! ils se rendraient pour longtemps impossibles. Voyez Cavaignac ! si jamais dictature parut nécessaire, ce fut celle dont l'Assemblée nationale l'investit après la longue et sanglante bataille de Juin 1848, alors que les pouvoirs réguliers n'étaient pas encore constitués. Et, si jamais exercice de la dictature fut modéré, ce fut celui de ce républicain sage et plein de loyauté. Et cependant, Cavaignac a payé les quelques fautes inséparables d'un pouvoir sans limites, par la perte de la haute récompense que la nation semblait lui destiner, par la privation de l'honneur d'être le premier président de la République.

C'est donc au nom même des intérêts du pouvoir, que nous adjurons les hommes qui en sont dépositaires de nous replacer enfin sous le droit commun. Qu'on songe qu'au moyen de l'interprétation donnée à cette faculté indéfinie de l'état de siège, il ne s'agit pas de la suspension d'une ou même de quelques-unes de nos libertés, mais de toutes sans aucune exception, en sorte que Radetzky n'est pas plus maître à Milan, la ville reconquise, que nos commandants militaires ne le sont dans la moitié des cités de notre république démocratique, et que toute la différence, dans l'exercice de ce pouvoir, vient non pas de quelque limite imposée à son étendue, mais purement de la modération accidentelle du caractère dans les personnes auxquelles il est confié. Qu'on réfléchisse encore aux dangers de la contradiction flagrante qui existe entre cette interprétation de l'état de siège et la Constitution, qui ne doit jamais être suspendue. Evidemment, un tel état de choses ne saurait avoir que la durée d'un moment de crise, aussi court que l'action purement militaire dont il est l'un des effets. Si vous le prolongez après que la guerre matérielle a cessé, sous prétexte que la guerre morale existe toujours, hélas ! nous le craignons bien, il y aura, pour le maintenir, dans six mois, dans un an, indéfiniment peut-être, les mêmes raisons qu'aujourd'hui, et plus encore, car il est dans l'ordre des choses, qu'une dictature qui prend fin soit suivie d'une réaction ; et plus la dictature a été longue et absolue, plus les libertés qu'elle a comprimées et les haines qu'elle a suscitées, font une explosion dangereuse.